

19/10/1783

Recrutement d'un régent.

Dans la maison commune de la communauté de Prayssas, ce jourd'hui dix neuvième octobre mille sept cent quatre vingt trois ; écrivant Me Jean Cornier jeune secrétaire greffier ; par nous pris d'office, par devant nous, messieurs Jacques Brunet, Rousset, Castan, consuls de la présente communauté, ont comparu et se sont présentés en jurade, messieurs les jurats d'icelle qui signeront ci-après auxquels lesdits consuls ont dit et représenté que la présente communauté se trouve sans régent , qu'à cet effet, il est présenté Alexandre Grimard fils aîné, lequel a prié et requis verbalement ladite présente communauté de vouloir le recruter pour régent.

En conséquence, de ce après que ledit Grimard a été examiné tant sur la lecture écrite qu'arithmétique, ladite présente assemblée l'a reconnu suffisamment capable pour pouvoir occuper ladite place de régent et en conséquence de ce, ont reçu comme reçoivent par la présente délibération sous le bon plaisir de monseigneur .....et révérend.....évêque et comte d'Agen, auquel il sera payé pour ses honoraires la somme de cent vingt livres chaque année dont il sera en droit d'exiger de trois en trois mois

Et d'avance, et d'exiger des écoliers six, douze et dix huit sols par mois, priant très respectueusement mon dit seigneur évêque de donner les lettres de..... au dit Grimard, lequel sera tenu de se conformer au contenu d'icelle, de quoi a été fait et dressé le présent acte, qui a été signé par ceux qui le savent, non par les autres pour ne le savoir faire, à ce qu'il ont déclaré de ce chacun requis et interpellé par nous.